

Fiche Action F11	Amélioration les pratiques culturelles	Priorité 2
<b>Objectifs opérationnels</b>	Préserver voire améliorer la naturalité du site	
<p>Plus de 3000 hectares de cultures composent le site soit près d'un quart de la surface totale. Ces cultures sont pour la plupart exploitées en conventionnel. Dans une grande majorité, les ilots ou parcelles agricoles sont inscrites dans un dossier PAC et doivent respecter l'éco-conditionnalité des aides. Cependant, certaines parcelles sont exploitées « à façon », c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'engagement officiel entre le propriétaire et le fermier. Dans les deux cas, les cultures entrent dans la mosaïque de milieux qui font la richesse des Barthes et l'objectif est de trouver un équilibre entre les modalités d'exploitation et la préservation de la biodiversité.</p>		
<b>Habitats et espèces visés</b>	Tous les habitats Toutes les espèces	
<b>Déclinaison en stratégie d'action et propositions d'actions</b>		
<p><b>Adapter les pratiques culturelles aux enjeux du site</b></p> <p>Pour adapter les pratiques, il est nécessaire d'agir sur plusieurs compartiments :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualité de l'eau/auxiliaires de culture : diminution des intrants (fertilisants, traitements phytosanitaires...), Restauration ou préservation du linéaire de haies...</li> <li>• Naturalité : pas de retournement, de semis ou sursemis des prairies naturelles, mélange de semences locales pour les prairies temporaires et les bandes enherbées, retard de fauche pour un réensemencement naturel...</li> <li>• Conditions stationnelles/Qualité du sol : pas de modification du régime hydraulique (drainage supplémentaire), diversification des cultures, préserver le plus possible la microtopographie du sol...</li> <li>• Modalités d'entretien/gestion : type d'entretien, fréquence et date de fauche, contrôle du chargement en bétail et des dates du pâturage, entretien des fossés, mise en défens....</li> <li>• Amélioration de la valeur pastorale : contrôle des espèces végétales envahissantes, maîtrise du fonctionnement hydraulique, dates de pâturage, diversification du bétail...</li> <li>• Maintien ou restauration des milieux naturels (parfois d'IC ou habitat d'EIC) insérés dans les cultures : haies, arbres isolés, alignement d'arbres, bosquet, mares, ripisylves, milieux ouverts marécageux...</li> </ul>		
<b>Outils mobilisables</b>		
<i>Outils Natura 2000 (MAEC, contrat, charte...)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ MAEC : conversion des grandes cultures en prairies, entretien des haies</li> <li>▶ Engagement de la charte : Maintien des éléments arborés hors forêt et des milieux naturels insérés dans les cultures (cours d'eau, fossés et plans d'eau ; mégaphorbiaies des bandes enherbées...)</li> </ul>	
<i>Guide, actions de sensibilisation et de communication, appui technique</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Formation et sensibilisation des agriculteurs et ayants droits (fiche Action 15) - réunions d'information sur le dispositif MAEC, comité de site des barthes communales, information ciblée sur les cultures comportant des milieux naturels à préserver</li> <li>▶ Appui technique pour la prise en compte des enjeux Natura 2000 dans les programmes de développement agricole et de gestion (PPG des syndicats de rivières, parcelles à valoriser, mesures compensatoires, sécurisation foncière...) sur le territoire du site (fiche Action 16)</li> </ul>	
<i>Evaluation d'Incidence et réglementation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ EI Natura 2000 : retournement d'une prairie, premier boisement</li> <li>▶ LEMA sur les cours d'eau (entretien), zones humides (drainage, mise en eau destruction...)</li> <li>▶ Eco conditionnalité de la PAC : conservation de 5 % d'éléments paysagers dit « Surface d'Intérêt Ecologique » (SIE), diversification, Zone de Non Traitement, bandes enherbées...</li> </ul>	
<i>Amélioration des connaissances et suivi écologique</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Cartographie des mesures contractuelles et des habitats naturels</li> <li>▶ Suivi de l'état de conservation des prairies (Fiche Action 14) et du réseau bocager (Fiche Action 10)</li> </ul>	
<p><b>Indicateurs de suivi écologique</b></p> <p>Nombre d'hectare en reconversion grandes cultures en prairies, Linéaire de haies préservées/restaurées, Nombre de stations ponctuelles de milieux naturels d'HIC ou EIC insérés dans les cultures préservé, Linéaire de bandes enherbées « naturalisées »</p>		
<p><b>Indicateurs de suivi de l'animation</b></p> <p>Nombre d'hectare en prairies engagées en MAEC, en contrat Natura 2000, dans la charte Natura 2000            Tout document du PAEC            Tout document de communication avec les ayants droits</p>		

Fiche Action F11	Amélioration des pratiques culturales	Priorité 2						
<b>Extrait du bilan de l'animation pour la mise en œuvre 2007-2017</b> <b>Exemples d'actions (liste non exhaustive)</b>								
<p><b>Mesures Agro-Environnementales et Climatiques</b></p> <p><b>Cahier des charges des Mesures</b></p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;">Enregistrement des pratiques</td> <td style="width: 50%;">Remise en état de la parcelle après inondation</td> </tr> <tr> <td>Aucun traitement phytosanitaire</td> <td>Retard de fauche au 10 juillet</td> </tr> <tr> <td>Aucune fertilisation azotée</td> <td>Interdiction de pâturage du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars</td> </tr> </table> <p><b>Résultats</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1900 ha sous contrat, 110 exploitants engagés</li> <li>• 1900 ha en zéro ferti soit en contrat fauche ou en contrat pâture ou les deux</li> <li>• <b>158 ha</b> reconvertis de grande culture en prairie</li> </ul> 			Enregistrement des pratiques	Remise en état de la parcelle après inondation	Aucun traitement phytosanitaire	Retard de fauche au 10 juillet	Aucune fertilisation azotée	Interdiction de pâturage du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 mars
Enregistrement des pratiques	Remise en état de la parcelle après inondation							
Aucun traitement phytosanitaire	Retard de fauche au 10 juillet							
Aucune fertilisation azotée	Interdiction de pâturage du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 mars							
<p><b>Contrat Natura 2000 et charte</b></p> <p><b>Contrat Natura 2000</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien du milieu ouvert et du matériel pastoral, gestion des ouvrages, entretien du réseau hydraulique</li> <li>• Diagnostic préalable pour re-conversion écologique peupleraie /prairie</li> </ul> <p><b>Charte Natura 2000</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• engagement de 250 ha de prairies communales (St Vincent de Paul, Orist, Téthieu, St Martin de Seignanx...)</li> <li>• engagement des ilots inclus dans le site Natura 2000 pour les exploitations en AREA</li> </ul>								
<b>Exemples d'actions à mettre en œuvre</b> <b>Liste non exhaustive et non contractuelle</b>								
<p><b>Mesures Agro-Environnementales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre la dynamique de contractualisation en ciblant l'animation sur la conversion de grandes cultures en prairie</li> <li>• Proposition de la MAEC Entretien de haies</li> </ul>								
<p><b>Contrat Natura 2000 et charte</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer un chapitre « Grandes cultures et cultures permanentes » dans la charte du site</li> <li>• Proposer des actions de gestion (contrat ou charte) aux gestionnaires des milieux naturels d'HIC ou EIC insérés dans les cultures</li> </ul> 								
<p><b>Appui technique</b></p> <p><b>Projet de développement de l'activité agricole</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi des programmes de développement de l'activité agricole pour dynamiser l'installation d'éleveurs et favoriser le maintien voire le développement du cheptel bovin et équin</li> </ul> <p><b>Sécurisation foncière</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation à la réflexion sur la mise en place d'une zone de préemption dans le Seignanx pour sécuriser le foncier agricole</li> </ul> <p><b>Action de restauration des zones humides portées par les SAGE et Syndicats de rivière</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer aux programmes d'actions de restauration des zones humides (programmation, choix des parcelles, financements) pour la reconversion des grandes cultures en prairies naturelles</li> </ul> <p><b>Mesures compensatoires et parcelles à valoriser</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi des différents dossiers de mesures compensatoires pour permettre une restauration de milieux ouverts prairiaux sans détérioration d'autres habitats naturels d'intérêt</li> </ul>								